

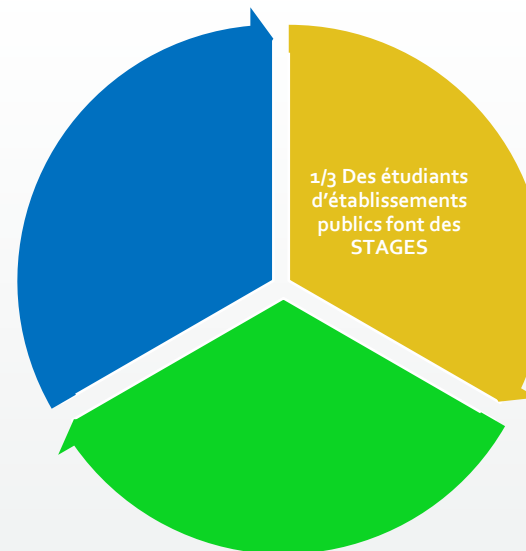


MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Année de césure et stage : responsabilités

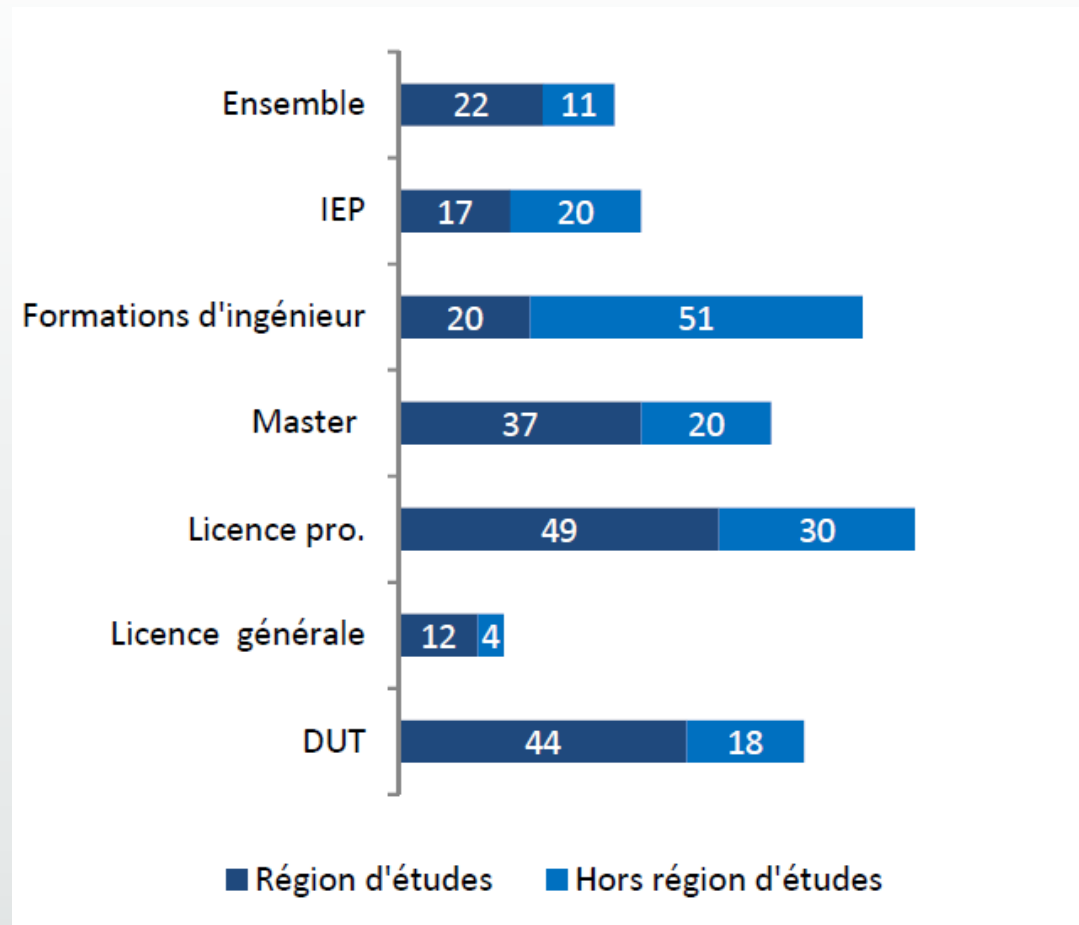
Stéphanie Devèze-Delaunay – Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation- Direction Générale de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Présidente d'honneur – fondatrice Jurisup

Plus de 600.00 Stages chaque année !



Quelques chiffres

Un tiers des étudiants inscrits en formation initiale (secteur public) à l'université ou dans un établissement assimilé ont effectué un stage lors de l'année universitaire 2017-2018. La proportion de stagiaires est plus importante dans les formations professionnalisantes (licences professionnelles, D.U.T., formations d'ingénieurs) et augmente en fin de cursus. Les deux tiers des stages se déroulent dans la région de l'établissement d'études et 11 % sont effectués à l'étranger. Près de la moitié (46 %) des stages donnent lieu à une rémunération.



*source : Note Flash enseignement supérieur et recherche n°18 - septembre 2019

Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2017-2018, en %

		Effectif des étudiants inscrits en 2017	Part de stagiaires (en %)	Stages ≥ 2 mois (en %)	Lieux de stages (en %) (1)			Stages gratifiés (en %)	Rémunération Supérieure à 600 € (en %)
					Région d'études	Autre région française	A l'étranger		
DUT	1 ^{ère} année	63 700	43	4	74	22	4	8	15
	2 ^{ème} année	53 100	86	74	69	21	9	58	11
	Ensemble	116 800	62	47	71	22	7	40	11
Licence générale	1 ^{ère} année	349 600	3	16	83	14	3	10	22
	2 ^{ème} année	197 100	15	22	79	16	4	10	18
	3 ^{ème} année	181 500	40	34	74	16	10	24	22
	Ensemble	728 200	16	29	77	16	8	19	21
Licence pro.	Ensemble	52 600	80	86	62	28	10	92	19
Master	1 ^{ère} année	166 300	50	51	69	20	11	39	30
	2 ^{ème} année	164 100	64	83	60	28	12	75	42
	Ensemble	330 400	57	68	64	24	12	58	38
Formations d'ingénieurs	1 ^{ère} année	16 900	45	27	33	46	21	32	42
	2 ^{ème} année	15 600	85	89	26	43	31	70	51
	3 ^{ème} année	14 000	82	98	26	60	14	94	72
	Ensemble	46 500	71	80	28	50	22	72	61
IEP	Ensemble	21 600	37	61	45	25	30	54	39
Tous cursus		1 296 100	33	55	66	23	11	46	33

*source : Note Flash enseignement supérieur et recherche n°18 - septembre 2019

France : Stages /césure: Un déferlement de textes depuis 2010

2006 Egalité des chances
2007 Pécresse
2010 Cherpion
2013 Fioraso
2014 Khirouni
LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Lois

Décret n° 2014-1420
Décret 2015-1359
instruction fiscale BOI-RSA-CHAMP-20-30-10-1
Décret n° 2017-552 du 10 mai 2017
[Décret du 18/5/2018 CESURE](#)

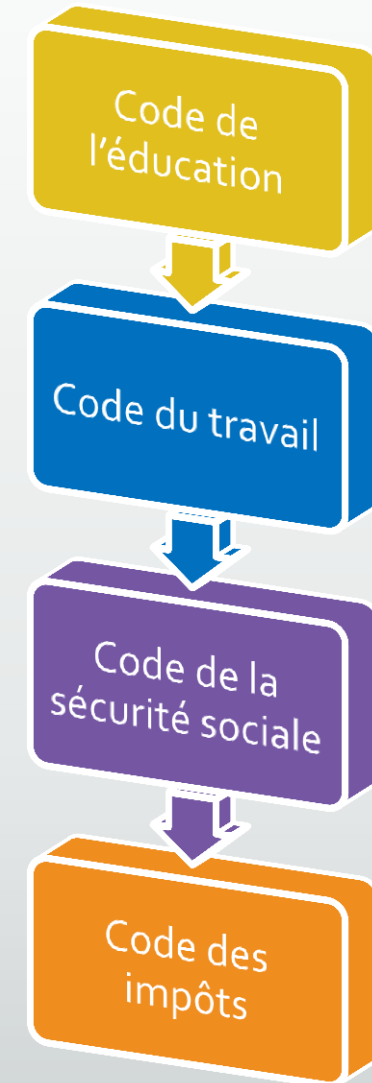
décrets

Arrêté 29/12/2014
Lettre circulaire ACOSS 0000042

arrêté

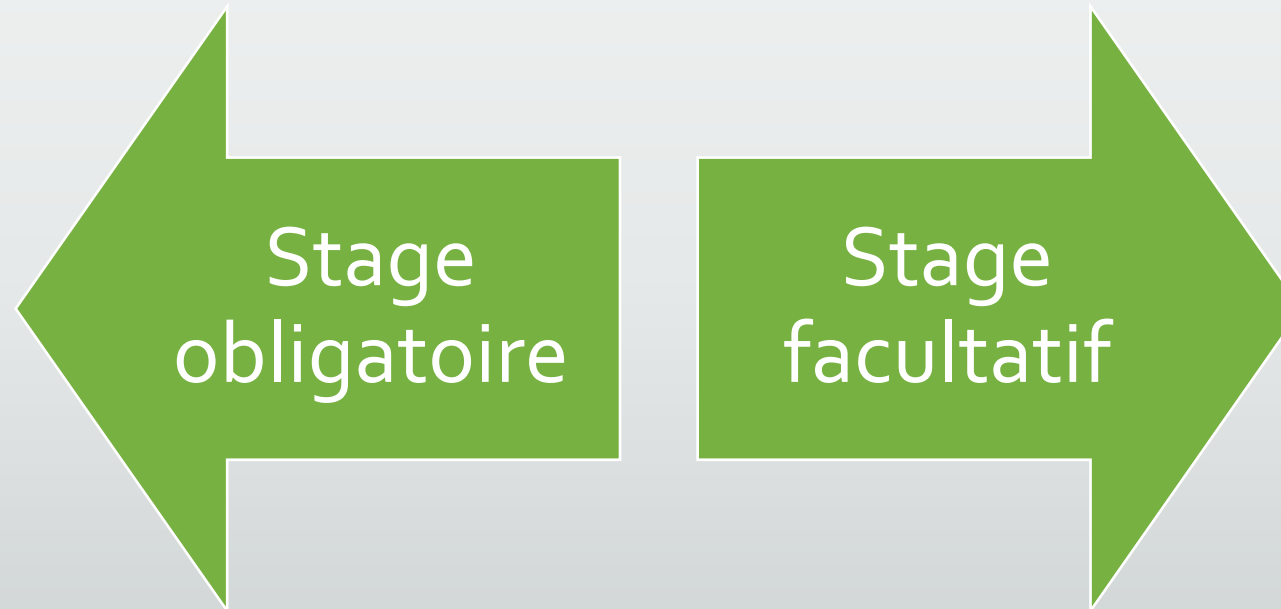
Circulaire césure – avril 2019

circulaires





- Définition du stage (article L124-1 du code de l'éducation)
 - « périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles (...)l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. »

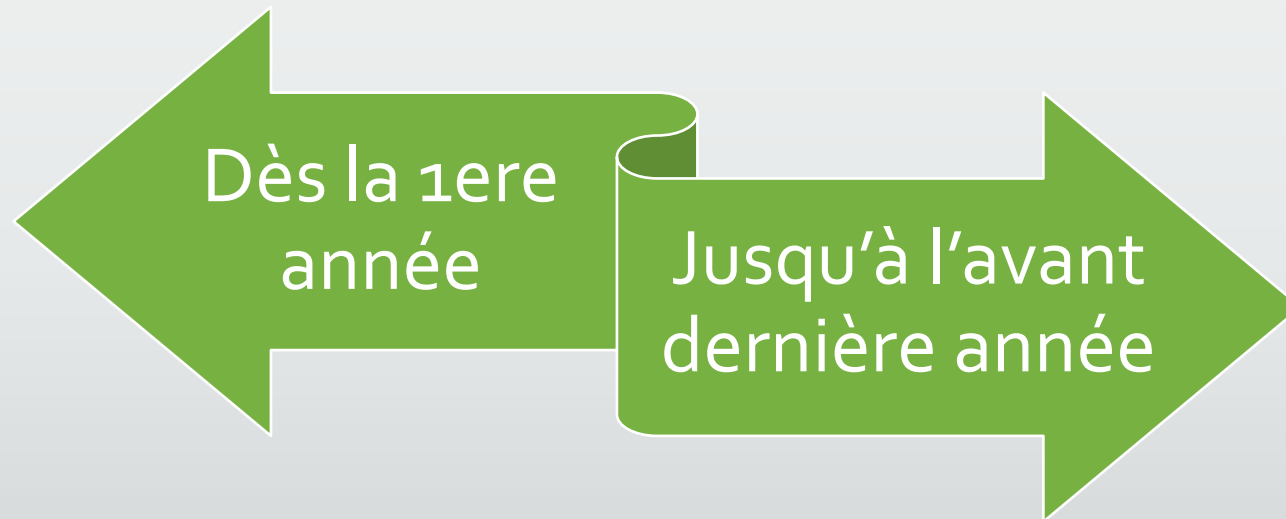




- Définition de la césure :D611-13 du CE
- La période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger, est dénommée "période de césure".

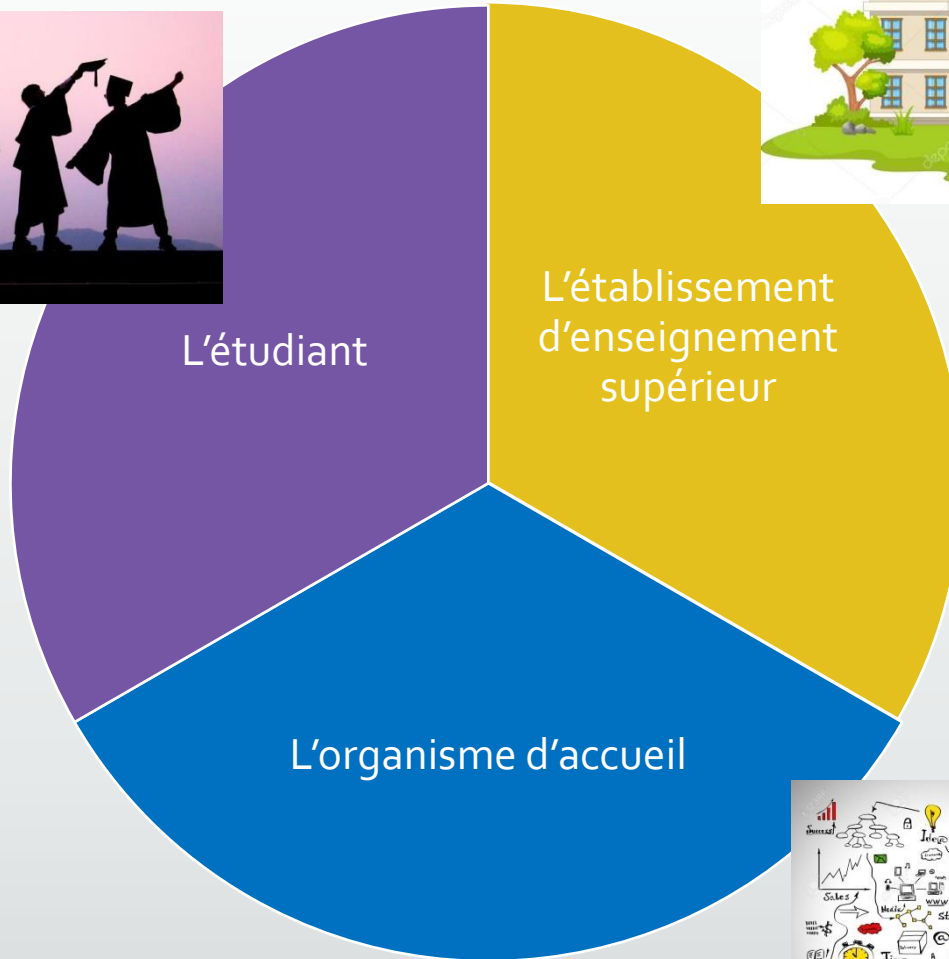
Notion de césure

- La césure existe dans de nombreux pays et constitue souvent une interruption à la fois pédagogique et juridique des études. Dans les autres pays, l'étudiant n'est souvent pas inscrit dans son établissement d'origine mais seulement autorisé à revenir l'année N+1
- En France :



- Acteurs du stage :

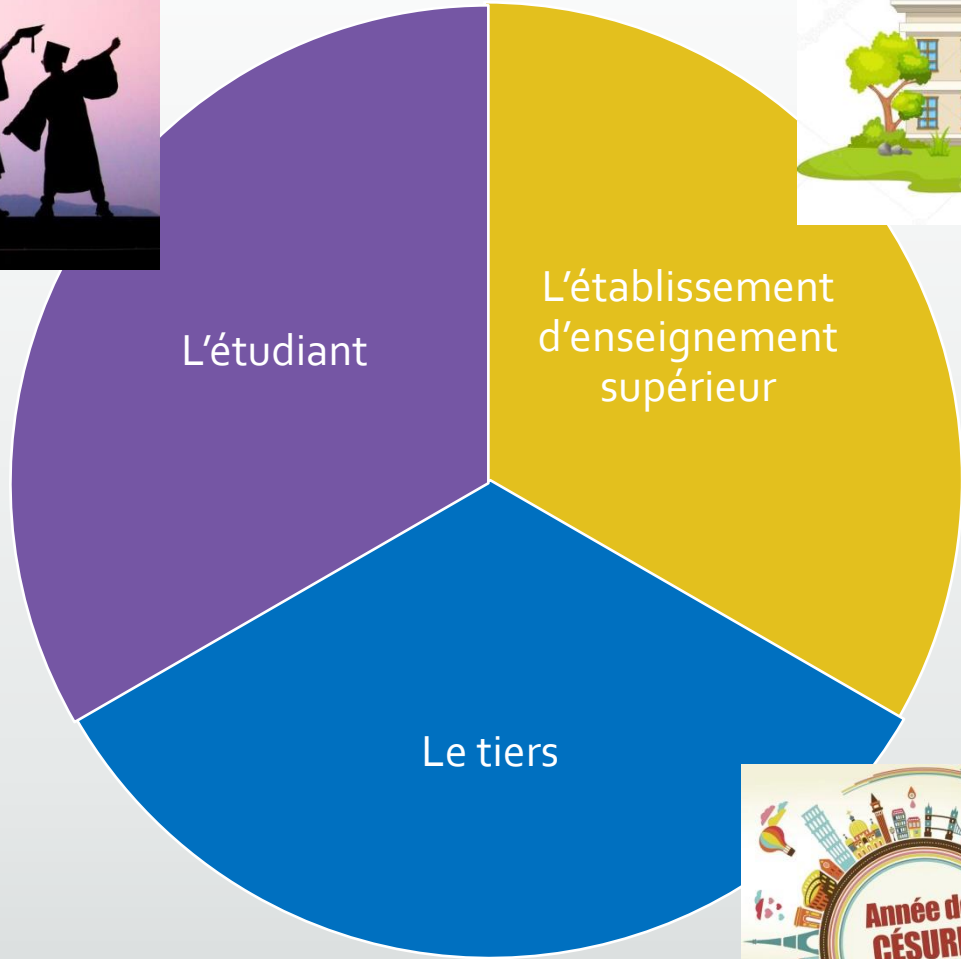
-



Sources images :
https://etudiant.lefigaro.fr/article/le-nombre-d-etudiants-a-atteint-un-nouveau-record-en-france_e947d5be-dca2-11e6-8620-c271acfe3201/
<https://fr.depositphotos.com/126583142/stock-photo-beautiful-university-cartoon.html>
https://fr.123rf.com/photo_24199178_r%C3%A9servez-avec-dessin-entreprise-esquisse-fond.html

- Acteurs de la césure

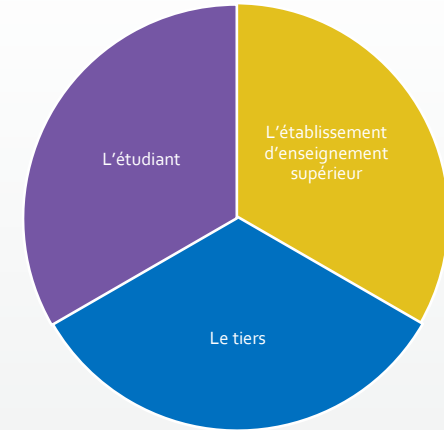
-



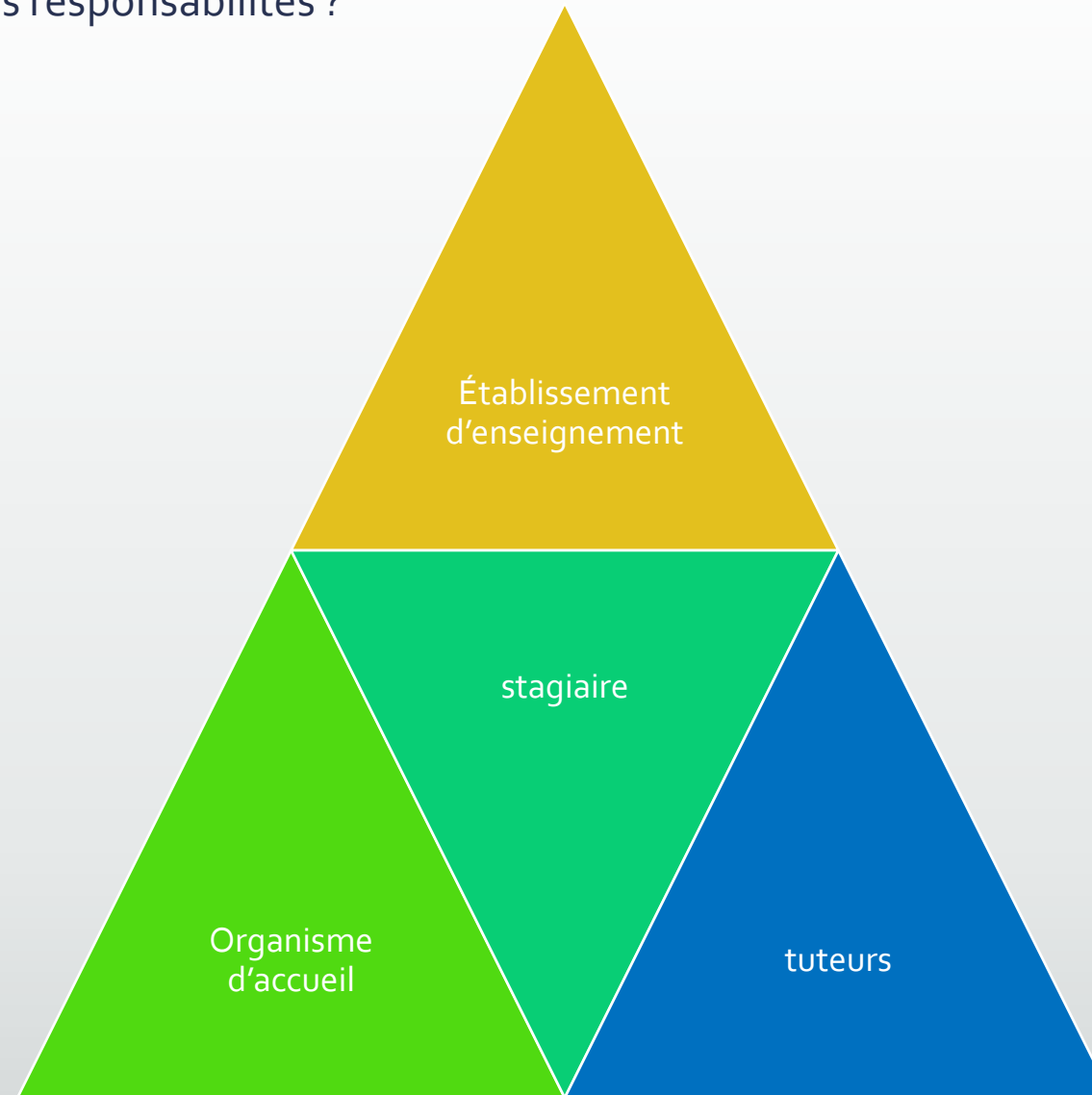
- Acteurs de la césure

La césure peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

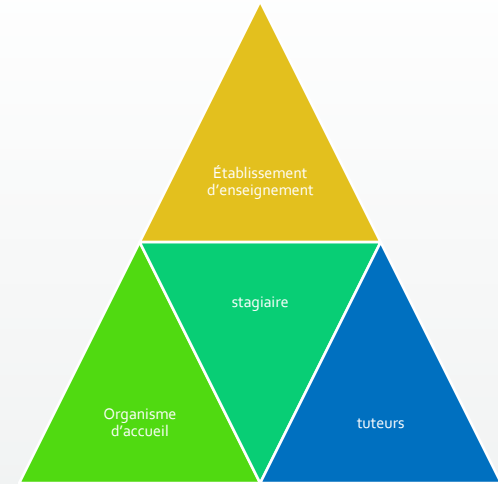
- 1° Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2° Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ;
- 3° Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4° Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur.



- Quels risques, quelles responsabilités ?



■ La responsabilité du stagiaire ?



Responsabilité civile : il peut casser un bien ou blesser quelqu'un

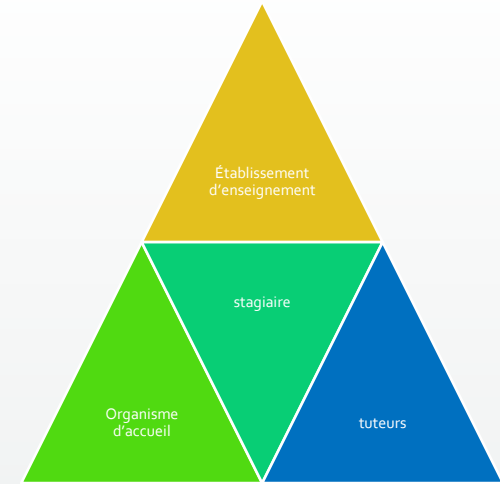
Responsabilité disciplinaire : il peut commettre un plagiat ou ne pas respecter une règle de sécurité de l'entreprise

▪ La responsabilité de l'établissement ?

administrative Responsabilité pédagogique (établissement et enseignant) : si le stage ne se déroule pas dans les bonnes conditions

disciplinaire Responsabilité disciplinaire en cas de faute de l'étudiant stagiaire ?

Sécurité sociale Responsabilité en tant qu'employeur au regard de la sécurité sociale si la gratification est inférieure ou égale au plafond



■ La responsabilité de l'organisme d'accueil ?

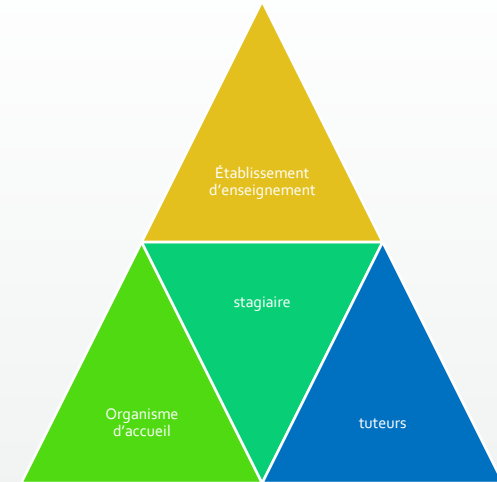
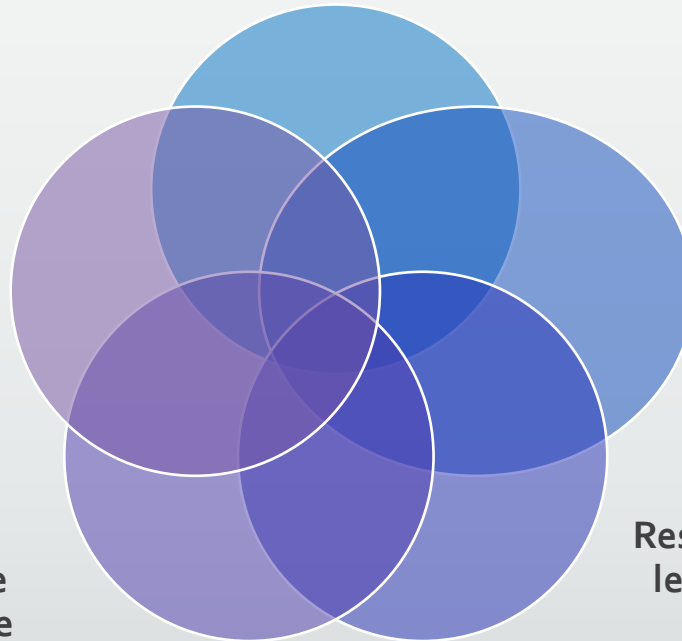
Responsabilité en matière d'accident (si la gratification est supérieure au plafond légal)

Responsabilité pédagogique : si le tuteur de stage a plus de 3 stagiaires (R.124-13)

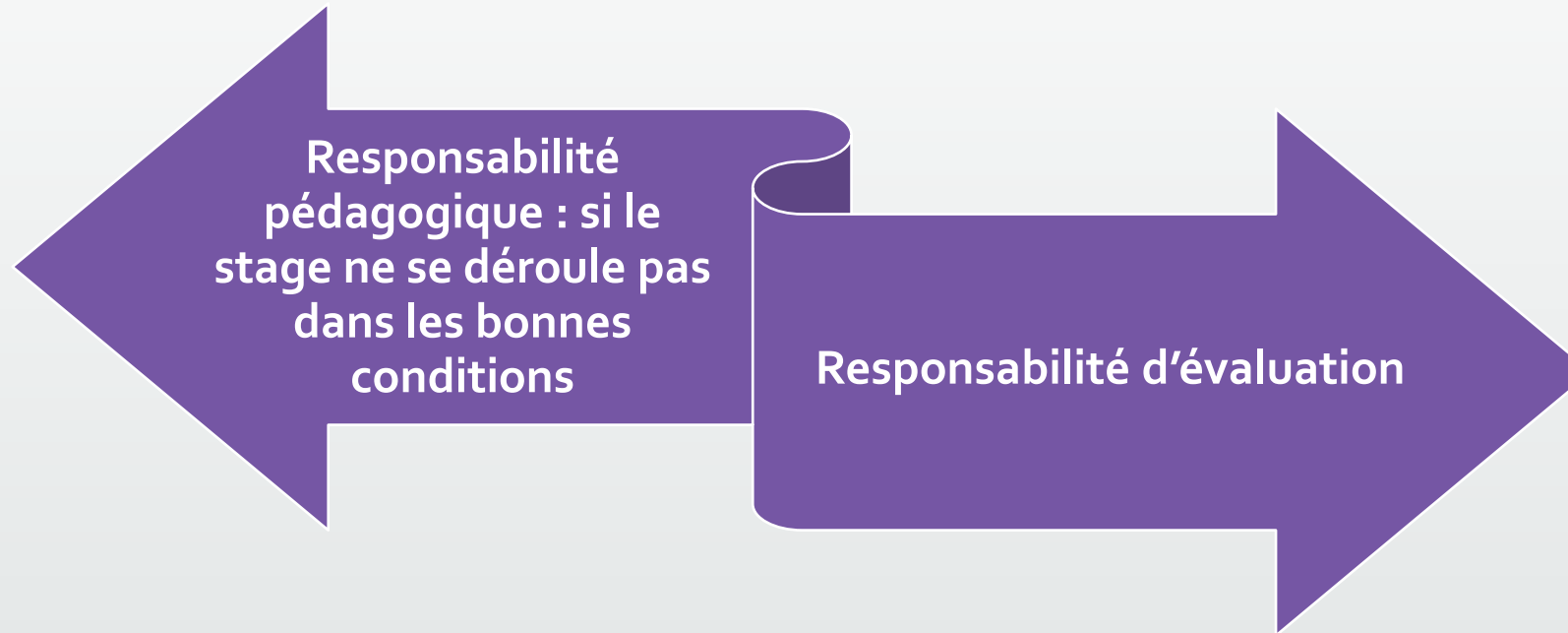
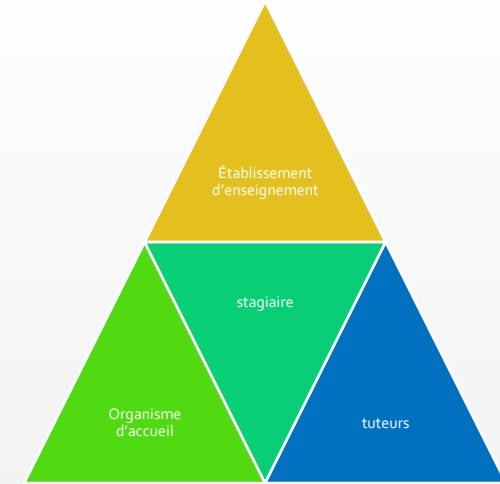
Responsabilité pédagogique : si le stage ne se déroule pas dans les bonnes conditions

Responsabilité devant l'inspection du travail et le conseil des prud'hommes : si le stage est assimilable à un contrat de travail

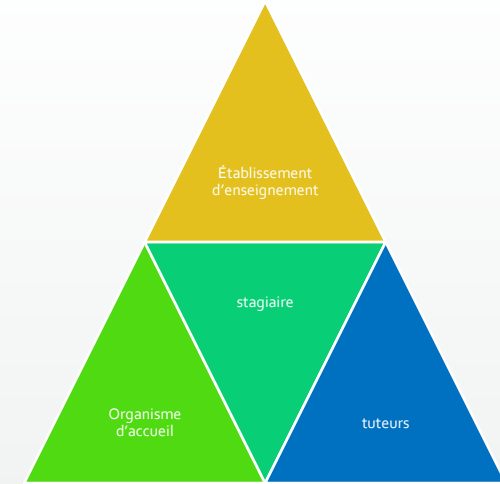
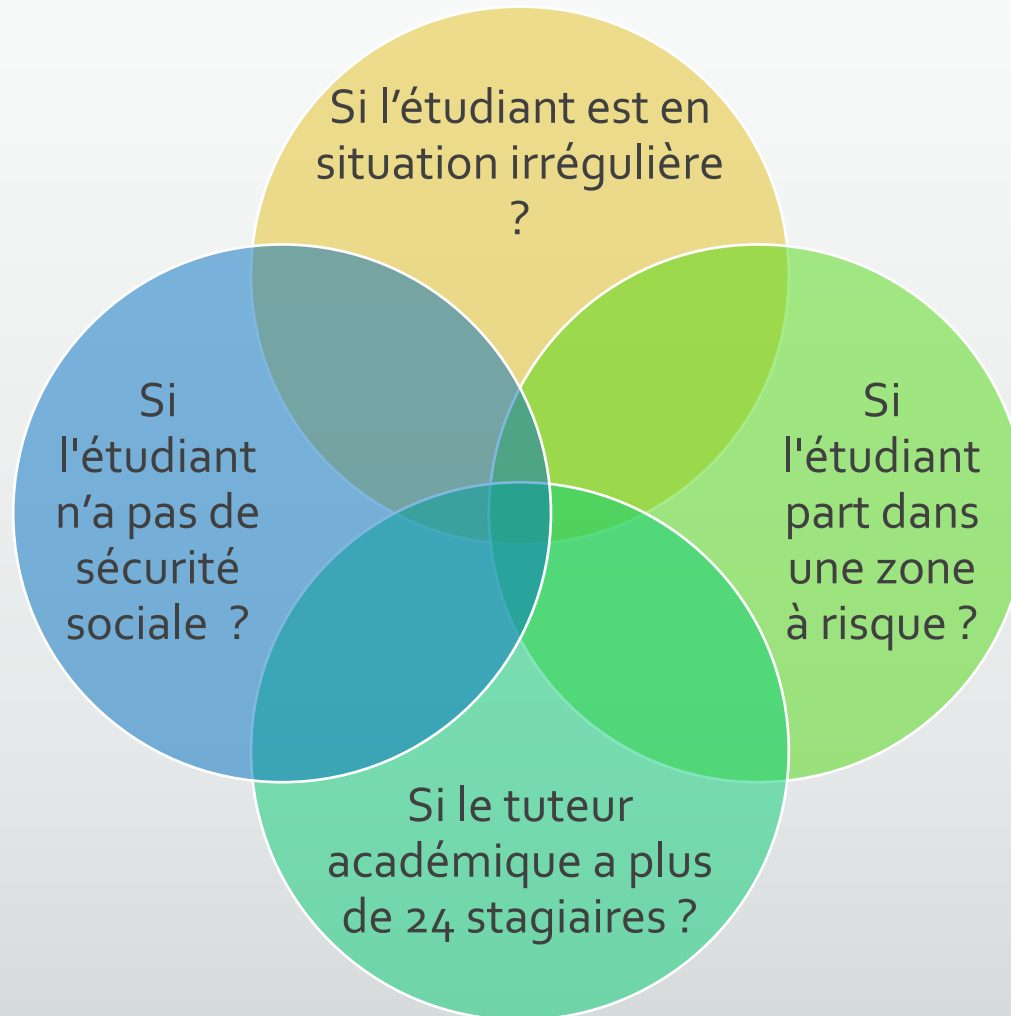
Responsabilité devant le tribunal judiciaire en cas de non paiement de la gratification



- La responsabilité du tuteur académique, du tuteur organisme d'accueil ?



■ Quelles autres responsabilités ?





MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

[Guide des stages](#)

[Comprenant les annexes :](#)

[Convention de stage](#)

[Fiche protection sociale](#)

[Fiche stages à l'étranger](#)

[Fiche gratification](#)

<https://www.etudiant.gouv.fr/cid136541/cesure-la-faq.html>

[Site etudiants.gouv :](#)

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96465/stages-etudiants.html>

Statistiques stages :

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/74/6/Note_flash_15_07_janv_520746.pdf

Documents et liens utiles

engagement :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=120208&cbo=1

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid35087/cid116370/vie-associative-et-engagement-etudiant.html>

Calcul gratification : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R40280>

Guide stage étudiants MESR :

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Annexes/39/0/guidestages_419390.pdf

Documents et liens utiles

[Stephanie.deveze-
delaunay@enseignementsup.gouv.fr](mailto:Stephanie.deveze-delaunay@enseignementsup.gouv.fr)

MERCI DE
VOTRE
ATTENTION